

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 février 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Le conseil municipal autorise le Maire à mandater la facture de Segilog d'un montant de 2 364,00 € TTC dont 2 127,60 € TTC en investissement pour les logiciels du service administratif. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget communal 2015.

- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DU ROCHER

Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'extension de l'éclairage public impasse du Rocher : montant de la dépense 903,39 € HT, montant du fonds de concours à verser au SIEMML 677,54 €.

- AUTORISATION DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION « VACANCES ACTIVES » A ANJOU SPORT NATURE

La commune ayant perçu la participation de la MSA pour l'accueil de loisirs « Vacances Actives » 2012, le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 3 792,47 € à l'association Anjou Sport Nature représentant le solde de la subvention octroyée (totalité de 40 548,32 €). Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2015.

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ANJOU SPORT NATURE

Le conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle de 232,37 € à l'association Anjou Sport Nature pour l'organisation du Raid Haut Anjou qui aura lieu le 24 mai 2015.

- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING ET DE LA BASE DE LOISIRS : TARIFS DU CAMPING ET DU POINT ACCUEIL JEUNES POUR LA SAISON 2015

Dans le cadre de la délégation de service public du site du camping et de la base de loisirs, le conseil municipal valide les tarifs proposés par le gestionnaire, Anjou Sport Nature, pour le camping du Port Ribouet et le Point Accueil Jeunes de la Rivière pour la saison touristique 2015.

- VENTE D'UN TERRAIN A M. TUDOUX ET MME BLOT

Le conseil municipal décide le déclassement d'un délaissé de voirie d'une surface de 5 m², impasse du Rocher (emprise d'un puits) et décide sa vente pour l'euro symbolique à M. TUDOUX et Mme BLOT qui participeront aux frais de géomètre à hauteur de 100 €. La vente sera réalisée par acte administratif.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : ADOPTION DU RAPPORT 2014 DE LA CLETC ET MODIFICATION DES STATUTS – INTEGRATION DE VOIRIES 2015

Le Conseil Municipal approuve l'intégration de voiries communales 2015 des communes de Sceaux d'Anjou, Thorigné d'Anjou et Vern d'Anjou à la Communauté de communes. Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) de la Communauté de communes qui définit les transferts de charges est également adopté.

- MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal valide la mise à disposition de l'agent titulaire au grade de rédacteur territorial, à la commune de Sceaux d'Anjou à compter du 2 mars 2015 pour une durée d'un an, à raison de 7 heures par semaine pour y exercer les fonctions de secrétaire de Mairie.

A La Jaille-Yvon, le 3 mars 2015
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

